Selon les responsables des politiques en matière d’éducation du Canada atlantique, la qualité de l’enseignement et de l’apprentissage dans chaque école repose principalement sur la qualité de la main-d’oeuvre et du leadership en éducation. Ainsi, la promotion de l’excellence et l’engagement à soutenir le leadership en éducation n’ont jamais été aussi forts.

Par conséquent, les ministères responsables de l’éducation publique et du développement de la petite enfance au Canada atlantique, par l’entremise du conseil d’administration du CAMEF, ont confié à leurs ministères respectifs le mandat d’élaborer un ensemble de normes de pratique actualisées pour les administrateurs d’école. Le présent document, dans le cadre de ce projet entrepris en collaboration avec les fonctionnaires de chaque ministère, décrit les normes que les administrateurs d’école doivent s’efforcer de respecter dans l’exercice de leur profession. Ces normes reflètent les idéaux les plus élevés que doivent atteindre les dirigeants actuels et futurs de notre système.

Les normes décrites dans le présent document sont fondées sur une croyance commune en la valeur de l’efficacité collective, en la capacité des efforts de collaboration à influer sur la croissance et l’amélioration et en la volonté de soutenir les leaders du changement dans nos systèmes.

* [Normes de pratique des provinces de l’Atlantique pour les administrateurs d’école](https://www.gov.nl.ca/education/files/Standards-of-Practice-Fr-Final-sept-2020.pdf)